

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-792953

AS8331

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : MTL 12563	Société : Royal Air Maroc		
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Jalal Ben Rayane			
Date de naissance : 03/10/1984			
Adresse : Résidence des près, 5mm 13, Apt 4, Casablanca			
Tél. : 0662 65 16 65	Total des frais engagés : 1750,00 Dhs		

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 21/03/23			
Nom et prénom du malade :			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Affection cardiaque			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca Le : 01/03/2023
Signature de l'adhérent(e) :

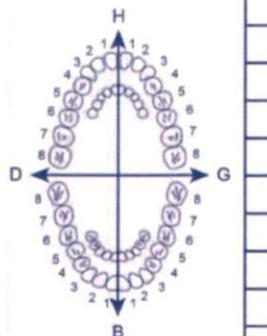


RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Règlement des Actes
27/11/23	CS		2000	INSTITUT DE DENTISTE DE CASABLANCA Bouazzza 22 29 26 43 Casablanca NASSEROUNI RIBA DENTISTE

EXECUTION DES ORDONNANCES

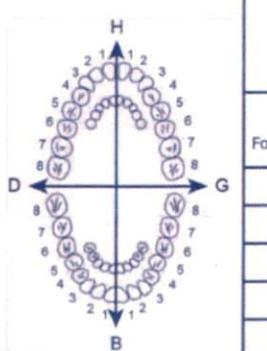
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture



ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553
D	B
00000000	00000000

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre	Montant détaillé des Honoraires
CARRE OPTIQUE SARL AU Magasin 31 Résidence des Prés Casablanca	18/11/2023	AM PC IM IV	Appel au 1500 Bouazzza, Parc Errahma Casablanca
			1500 1000

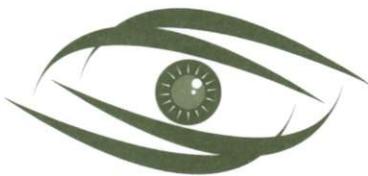
VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

VAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DEBUT D'EXECUTION	
FIN D'EXECUTION	
COEFFICIENT DES TRAVAUX	
MONTANTS DES SOINS	
DATE DU DEVIS	
DATE DE L'EXECUTION	

Dr. Rihab NASROUNI
Ophtalmologiste
Enfants et adultes

- Ex médecin Interne au CHU Ibn Rochd
- Lauréate de la faculté de médecine de Casablanca
- Diplôme de contactologie à la faculté de médecine de Rabat



الدكتورة رحاب نصروني
طب وجراحة العيون
صفار وكبار

- طبيبة داخلية سابقاً بالمركز الاستشفائي ابن رشد
- خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
- دبلوم العدسات اللاصقة
- بكلية الطب بالرباط

21 mars 2023

Mr. BENRIYENE Jalal

COMPRESSES CHAUDES

Le soir, dans les deux yeux

AQUALARM COLLYRE

1gt 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

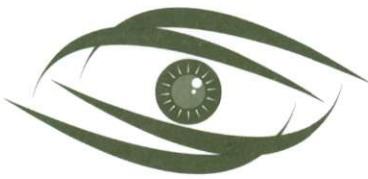
CARRE OPTIQUE
SARL AU
Parc Errahma
Dar Bouazza, Résidence des Prés
Magasin 31 Casablanca

Pharmacie MARIA SARL
Lubra EL AKKARI
Distributeur: Pharmacie
Bouskoura Centre Kd 35 Casab - 0522334523
ICE 05222272000030

DR NASROUNI Rihab
Dr Opticien Optique
Dar Bouazza N°19 ame Etage
Tel: 0522292643
Littoral 2. رقم 19. الطابق الثاني. دار بوعزة - الدار البيضاء (أمام مدرسة النبيض)

الساقل 2 . رقم 19. الطابق الثاني. دار بوعزة - الدار البيضاء (أمام مدرسة النبيض)
Littoral 2, N°19, 2ème Etage, Dar Bouazza - Casablanca (en face de l'école LABIAD)
Tel : 05 22 29 26 43 - E-mail : nasrouni.rihab@gmail.com

- Ex médecin Interne au CHU Ibn Rochd
- Lauréate de la faculté de médecine de Casablanca
- Diplôme de contactologie à la faculté de médecine de Rabat



- طبيبة خلية سابقاً بالمركز الاستشفائي ابن رشد
- خريجة كلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء
- دبلوم العدسات اللاصقة بكلية الطب بالرباط

21 mars 2023

Mr. BENRIYENE Jalal

Monture + verres correcteurs
Organiques Antireflets, Transition

OD = Plan (- 0.50 à 174°)

OG = Plan (- 0.25 à 3°)



الساحل 2 . رقم 19. الطابق الثاني. دار بوعز - الدار البيضاء (أمام مدرسة الأبيض)

Littoral 2, N°19, 2ème Etage, Dar Bouazza - Casablanca (en face de l'école LABIAD)

Tel : 05 22 29 26 43 - E-mail : nasrouni.rihab@gmail.com

CARRE OPTIQUE

RESIDENCE DES PRES

31 DAR BOUAZZA

05 22 89 96 99

carre.optique@gmail.com

ICE:00306705000005

IF:32965709 RC:547945

CASABLANCA , le : 18/04/2023

FACTURE N° 089/0023

benriyene jalal

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
monture optique	500.00
2 VERRES 1.5 ORGANIQUES	1.000.00

Dont TVA (20%)

250.00

TOTAL TTC 1.500.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

Mille cinq cents Dirhams

CARRE OPTIQUE
SARL AU
Dar-Bouazza, Parc-Errahma
Magasin 31 Résidence des Prés
Casablanca

Payé en espèce